



Empowered lives.  
Resilient nations.

### Appel à contributions

## Dialogue international : le VIH et le droit à l'ère de l'Agenda 2030 pour le développement durable

### Conférence internationale sur le sida 2018 préconférence

#### Palais des congrès RAI, Amsterdam

Dimanche 22 juillet 2018

## **POURQUOI UN DIALOGUE INTERNATIONAL ?**

Le rapport final de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, *Le VIH et le droit : risques, droit et santé*, a été publié en juillet 2012. Il questionnait la relation entre le VIH et le droit, et contenait des recommandations couvrant tout le champ de la riposte au VIH. Ses conclusions étaient tirées des dernières données scientifiques disponibles et ancrées dans les principes des droits de l'homme. Les recommandations de la Commission portaient sur les thèmes suivants : stigmatisation et discrimination, pénalisation de la transmission du VIH, exposition et non-divulgaration, populations clés, femmes, enfants et jeunes, migrants, accès aux médicaments et droit de propriété intellectuelle. L'objectif de ces recommandations était de favoriser l'émergence de lois, de politiques et de pratiques permettant de mener des ripostes efficaces et durables au VIH, en conformité avec les droits de l'homme.

La riposte au VIH a beaucoup évolué depuis 2012. Le PNUD et ses partenaires, dont les États membres des Nations Unies, la société civile, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires multilatéraux, ont aidé 88 pays à mettre en œuvre les recommandations de la Commission, à prendre en compte les droits de l'homme, à lever les obstacles juridiques entravant les services liés au VIH et à multiplier les programmes fondés sur le droit, notamment en conduisant des évaluations de l'environnement juridique, des audits juridiques — y compris le plaidoyer, l'examen de la législation et les réformes juridique —, des dialogues nationaux sur le VIH et le droit, un dialogue avec les parlementaires, le pouvoir judiciaire et les forces de l'ordre, ainsi que des initiatives d'accès à la justice, en dispensant des formations sur les droits de l'homme et l'éthique médicale aux personnels de santé, et en menant un plaidoyer communautaire sur la stigmatisation et la discrimination, y compris par le biais des médias ainsi que des chefs traditionnels et religieux.

À l'échelle planétaire, régionale et nationale, le leadership politique sur le VIH et le droit a affecté la riposte au VIH de manière aussi bien positive que négative. Le plaidoyer de la société civile et la mobilisation communautaire sur les droits, le droit et le VIH ont abouti à des résultats impressionnants sur des questions comme l'inclusion, l'accès

à la justice ou l'accès aux services, mais l'espace civique se réduit et dans de nombreux endroits, les organisations de la société civile font face à des attaques et à une opposition croissante, ayant des répercussions sur la riposte mondiale au sida et au-delà. Certains acteurs comme le Fonds Mondial investissent désormais davantage dans les programmes de défense des droits de l'homme pour le VIH et la tuberculose. En outre, les développements scientifiques dans le domaine du VIH — par exemple, la prophylaxie pré-exposition, l'autotest de dépistage du VIH et les conséquences de l'intensification de la thérapie antirétrovirale telles que la suppression virale — appellent à un renouvellement du discours sur le VIH et le droit.

Le Dialogue international sera pour les participants — dont les gouvernements, la société civile, les personnes vivant avec le VIH, les populations clés, les agences de développement, les donateurs et les organisations internationales — l'occasion de :

1. discuter des progrès accomplis dans l'application des recommandations de la Commission et de partager les bonnes pratiques en matière de suppression des lois, politiques et pratiques punitives qui font obstacle à la mise en œuvre de ripostes efficaces au VIH, et en matière d'exécution de lois protectrices ;
2. discuter du rôle des dirigeants politiques dans la suppression des lois punitives et l'application des lois, politiques et pratiques protectrices requises pour répondre aux questions juridiques et aux problèmes persistants de droits de l'homme qui touchent au VIH et aux co-infections associées comme la tuberculose et l'hépatite virale ;
3. explorer l'évolution de l'environnement du financement pour le VIH, les droits de l'homme et le droit ;
4. discuter des nouveaux enjeux qui émergent dans les domaines scientifiques liés au VIH et des enseignements pour le VIH et le droit, et de la progression des interventions sanitaires fondées sur les droits y compris pour la tuberculose et l'hépatite virale ainsi que la couverture sanitaire universelle dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

## **POURQUOI VOTRE CONTRIBUTION EST-ELLE IMPORTANTE ?**

Afin que le Dialogue international ait le plus grand impact possible, il sera enrichi par les contributions de différentes parties prenantes — représentants gouvernementaux (provenant des ministères de la Santé, de la Justice, du

Commerce, des Finances, de l'Égalité des sexes, etc.), individus, communautés, groupes de la société civile, populations clés, personnes vivant avec le VIH, universitaires, organismes des Nations Unies, agences de développement et donateurs.

L'objectif du Dialogue est de tirer des enseignements de l'expérience et des connaissances de celles et ceux qui font les lois, les interprètent et les appliquent, ainsi que des personnes les plus touchées par les lois, les politiques et les pratiques dans le contexte du VIH et des co-infections associées. Votre expérience et vos connaissances sur la façon dont les recommandations de la Commission mondiale sur le VIH et le droit ont influencé la riposte au VIH, l'accès à la justice et l'accès aux services liés au VIH et à la santé dans votre communauté et dans votre pays, sur les partenariats et collaborations qui ont réussi à favoriser la mise en œuvre de ces recommandations et sur les difficultés qui ont ralenti les progrès, ainsi que vos suggestions sur la manière dont il convient d'y remédier seront particulièrement appréciées.

### **QUE FAUT-IL SOUMETTRE ?**

Les contributions devront porter sur l'un ou plusieurs des thèmes suivants :

1. Les **bonnes pratiques**, à savoir la manière dont les recommandations de la Commission ont contribué à favoriser l'instauration d'un environnement juridique et politique positif pour le VIH dans votre communauté ou dans votre pays.
2. Le rôle des **dirigeants politiques** dans la suppression des lois punitives et l'application de lois, politiques et pratiques protectrices, particulièrement en rapport avec la stigmatisation et la discrimination, l'égalité des sexes, la criminalisation des comportements et des groupes.
3. L'**environnement du financement** visant à remédier aux lois, politiques et pratiques punitives qui entravent la mise en œuvre efficace de ripostes au VIH, de programmes sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative et d'interventions sanitaires liées au VIH, ainsi que les modèles de financement qui ont été couronnés de succès.
4. Les possibilités de faire avancer les programmes de défense des droits de l'homme sur le VIH, les droits en matière de santé sexuelle et procréative, et les co-infections associées au VIH comme

la tuberculose et l'hépatite virale ainsi que la couverture sanitaire universelle dans le cadre de la réalisation de **l'Agenda 2030 pour le développement durable**.

Les contributions devront reposer sur des connaissances acquises grâce à une expérience directe et personnelle, que ce soit :

- a. en tant que personne vivant avec le VIH ou une co-infection associée ;
- b. en tant que personne appartenant à une population clé ou vulnérable ;
- c. en tant que prestataire de services liés au VIH, y compris des services juridiques et d'accès à la justice ;
- d. dans le cadre du suivi et de la réforme des lois et des politiques liées au VIH ou aux co-infections associées ;
- e. en sensibilisant les législateurs et les forces de l'ordre ;
- f. en dispensant des formations aux personnels de santé sur les droits de l'homme et l'éthique médicale en lien avec le VIH ;
- g. en menant des activités d'éducation aux notions élémentaires du droit ou de plaider sur les droits de l'homme ou des programmes de défense des droits de l'homme ;
- h. en effectuant des recherches et des travaux universitaires sur le VIH et le droit ;
- i. en s'attaquant à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH, y compris avec les médias.

## **COMMENT SOUMETTRE UNE CONTRIBUTION ?**

### **Langue**

Les contributions peuvent être soumises en anglais, en français, en russe ou en espagnol.

### **Examen des contributions**

Toutes les contributions doivent être envoyées à [info@hivlawcommission.org](mailto:info@hivlawcommission.org) et seront examinées par un comité d'examen des contributions chargé d'identifier celles qui seront communiquées lors du Dialogue international. Le

comité d'examen des contributions sera formé de personnes vivant avec le VIH, de représentants de groupes de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme, d'organismes des Nations Unies et d'organisations multilatérales travaillant sur les enjeux du VIH, des droits de l'homme, de la santé publique et du droit.

### **Confidentialité des contributions**

La soumission des contributions peut se faire à deux niveaux : **public** ou **confidentiel**. Veuillez **indiquer clairement si vous souhaitez que votre contribution reste confidentielle**. Si vous désirez que votre contribution soit traitée de manière confidentielle, le veuillez la fournir **deux versions** : (1) une version confidentielle que le Secrétariat sera seul à examiner, et (2) une version publique, où toutes les informations confidentielles auront été supprimées et qui sera transmise au comité d'examen des contributions.

**Veillez noter que même s'il n'est pas possible de communiquer toutes les contributions durant le Dialogue international, elles seront toutes prises en compte lors de la préparation des documents finaux du Dialogue international.**

### **Format de soumission**

Toutes les contributions doivent suivre les consignes suivantes :

- **Format lettre** : Les contributions ne doivent pas faire plus de 5 pages (le corps du texte doit compter 2 000 mots au maximum) au format A4. Les contributions doivent être soumises en format PDF (.pdf), RTF (.rtf) ou Word (.doc, .docx). (Veillez noter que si votre contribution est confidentielle, seule la version publique sera transmise au comité d'examen des contributions.)
- **Format audio/vidéo** : Les contributions soumises sous format audio ou vidéo ne doivent pas dépasser 10 minutes. (Si votre contribution audio ou vidéo est confidentielle, ne mentionnez pas votre nom ou vos coordonnées dans le fichier lui-même. Veuillez inclure ces informations dans le courriel qui accompagne votre contribution.)
- **Contributions audio/vidéo soumises en ligne** : Les contributions qui ne peuvent être envoyées par courrier ou par courriel peuvent être soumises en ligne. Elles peuvent être téléchargées sur « youtube.com » ou sur



*Empowered lives.  
Resilient nations.*

« vimeo.com » à l'aide d'un compte personnel. N'oubliez pas de sécuriser votre vidéo en sélectionnant « privé » et envoyez-nous un courriel avec le lien et le mot de passe donnant accès à votre vidéo.

### **QUAND FAUT-IL SOUMETTRE LES CONTRIBUTIONS ?**

**La date limite de soumission est fixée au 15 mai 2018 à 23 h 59 (heure de New York).**

Veillez noter que nous n'accepterons que deux contributions par personne ou par organisation.

### **OÙ FAUT-IL SOUMETTRE LES CONTRIBUTIONS ?**

Toutes les contributions doivent être envoyées à : [info@hivlawcommission.org](mailto:info@hivlawcommission.org)

La ligne « Objet » de votre courriel doit suivre le modèle suivant : « Soumission Dialogue international\_<<niveau de confidentialité>>\_<<Domaine(s) prioritaire(s) de la soumission>> ». (Par ex. : Soumission\_Public\_Bonnes pratiques/Financement)